



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chiens

Question écrite n° 68938

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux errants et dangereux. Un bilan de l'application de cette loi devait être présenté au Parlement dans les deux ans après sa promulgation. Devant les risques pour la sécurité que présente l'errance des animaux dangereux, il lui demande de lui indiquer le délai dans lequel va être présenté ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68938

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6421